

Muriel UBÉDA-SAILLARD est Professeur agrégé de droit public à l'université Lille 2 depuis 2014, après avoir été Maître de Conférences pendant trois ans à l'université Paris Ouest-Nanterre La Défense (UPOND). Elle est membre du CRDP (Centre de recherches Droits et perspectives du droit, à Lille 2), membre associée du CEDIN (Centre de droit international, à l'UPOND) et exerce diverses responsabilités administratives à Lille 2. Elle enseigne le droit international public (sources, sujets, droit de la coexistence pacifique) et le droit de l'Union européenne, notamment au regard des rapports de système que ces deux branches du droit entretiennent entre elles. Elle supervise des mémoires de Master 2 et des thèses soutenues dans ces domaines à Lille 2 et à l'UPOND.

Depuis 2015, elle dirige le nouveau Master 2 *Justice pénale internationale*, créé à Lille 2, qui fait intervenir une équipe pédagogique de professeurs et praticiens français et étrangers, spécialisés en droit international pénal. Cette formation répond à un double objectif : préparer à la recherche et au doctorat en droit public sur des thématiques de droit international ; former des cadres maîtrisant les connaissances théoriques et pratiques liées au pouvoir de décision dans le secteur de la justice pénale internationale. Muriel UBÉDA-SAILLARD y enseigne le cours de cadrage consacré aux juridictions pénales internationales, et organise des conférences d'actualité avec des spécialistes.

Dans le sillage de sa thèse consacrée à *la coopération des Etats avec les juridictions pénales internationales* (à paraître chez LGDJ en 2016), elle a beaucoup écrit dans le champ du droit international public, et plus spécifiquement du droit international pénal, et elle est notamment co-auteur, depuis 2014, de la chronique portant sur *l'activité des juridictions pénales internationales*, qui paraît chaque année à l'Annuaire français de droit international. Elle a notamment publié :

- Le commentaire des arrêts n° 10-87759 et 10-87760, 4 janvier 2011, *Callixte Mbarushimana*, Cass. Crim., in A. PELLET et A. MIRON (dir.), *Les grandes décisions de la jurisprudence française de droit international public*, Paris, Dalloz, 2015 ;
- « Au cœur des relations entre violence et droit : la pratique des meurtres ciblés au regard du droit international », *A.F.D.I.*, 2012, pp. 83-116 ;
- « Les techniques interprétatives des juridictions pénales internationales », *R.G.D.I.P.* 2011/2, pp. 421-434 ;
- « Les aspects opérationnels de l'exercice de la compétence personnelle à l'égard des nationaux à l'étranger », *A.F.D.I.*, 2009, pp. 137-171 ;
- « L'invocabilité en droit interne des règles d'engagement applicables aux opérations militaires multinationales », *R.G.D.I.P.*, 2004/1, pp. 149-176 ;
- « Violence et droit », in J.-B. JEANGÈNE VILMER, F. RAMEL, *Dictionnaire du droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2016 (à paraître) ;
- « La responsabilité de protéger et la répression des atteintes massives à l'intégrité physique des populations », in M. IGLESIAS SALDAÑA, (dir.), *La irrupción del cuerpo. Oralidad : memoria, relatos y textos*, université de Santiago du Chili, LOM ediciones, 2013, pp. 121-138 ;
- « La coopération de l'Union européenne avec les Tribunaux pénaux internationaux et la Cour pénale internationale », in M. BENLOLO-CARABOT, U. CANDAS, E. CUJO, (dir.), *Union européenne et droit international*, Paris, Pedone, 2012, pp. 550-560 ;
- « La responsabilité de protéger et les juridictions pénales internationales », *Mondes. Les cahiers du Quai d'Orsay*, avril 2012, pp. 27-35 ;
- « L'entraide judiciaire dite 'mineure' entre les Etats », in H. ASCENSIO, E. DECAUX, A. PELLET, (dir.), *Droit international pénal*, Paris, Pedone, 2<sup>ème</sup> éd., 2012, pp. 1095-106 ;
- Dès la 1<sup>ère</sup> édition du même ouvrage, « L'obligation de coopérer avec les juridictions internationales », Paris, Pedone, 2000, pp. 951-967 (pp. 1137-1157 dans la version de 2012) ;
- « Les exigences de la coopération avec les juridictions pénales internationales dans l'administration de la preuve », in O. DE FROUVILLE, (dir.), *La preuve pénale. Internationalisation et nouvelles technologies*, Mission de recherche Droit et Justice, Paris, La documentation française, 2007, pp. 75-100.